

GUIDE DU CIVISME



Quelques gestes pour rendre la vie agréable à tous

- Déposez les déchets dans un bac à déchets à l'épreuve des animaux.
- Ne faites jamais de feux d'artifice près du lac, pour ne pas contaminer l'eau avec des produits chimiques et occasionner un stress à la faune environnante¹.
- Maintenez l'éclairage extérieur au minimum, afin de pouvoir mieux observer les étoiles.
- Ne nourrissez pas les canards et les bernaches du Canada, pour garder l'eau propre et prévenir la dermatite du baigneur.
- Évitez l'utilisation de la machinerie bruyante le dimanche, afin que tous puissent apprécier le calme du lac et de la forêt.
- Évitez l'utilisation de produits nocifs directement dans le lac ; même les savons et crèmes biologiques endommagent la qualité de l'eau¹.
- Gardez un œil vigilant sur les plantes entourant notre lac. Si vous reconnaissez une plante exotique envahissante, en aviser l'ACPLG immédiatement¹.
- Réduisez votre vitesse autour du lac. Nous voulons un environnement sécuritaire.
- Réduisez votre vitesse autour du lac. Nous voulons un environnement sécuritaire.
- Assurez-vous que votre musique ne soit appréciée que par vous-même ; nous n'avons pas tous les mêmes goûts musicaux.
- Respectez les règlements municipaux : ne coupez pas l'herbe, les arbres ou les buissons à moins de 10 mètres du lac.
- Un règlement fédéral interdit l'utilisation de moteur à essence sur le lac².
- Il est fortement recommandé de ne pas circuler en motoneige ou véhicule tout terrain sur le lac (en hiver).
- Merci d'enlever les arbres morts et de ramasser les branches au bord du chemin (mais pas ceux qui se trouvent dans le lac).
- Il serait apprécié de garder votre chien en laisse, pour la sécurité de tous.
- Avant de faire un feu, n'oubliez pas d'obtenir un permis du service des incendies au 819-843-0000.
- Ne pas s'approcher de la faune environnante et particulièrement des huards. Certains animaux sont vraiment très sensibles à la présence humaine.

¹ Lire la documentation à ce sujet sur notre site : www.lac-gilbert.com :

- Les pratiques riveraines
- L'utilisation du phosphore
- Les plantes envahissantes

² Sur le Web :

- Les feux d'artifice : www.consoglobe.com/feu-artifice-magie-agresse-planete-3397-cg
- Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada : laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-10.15/
- Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (embarcations) :
 - laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2008-120/index.html
 - Annexe 3 de ce règlement : Eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique sont interdits : Voir la partie 5 de cette annexe concernant le Québec.



LES PLANTES ENVAHISSANTES

Phragmite



Berce du Caucase



Nerpruns



Bourdaine



Cathartique

Renouée du Japon



